



## Sortie de secours dans un jardin ouvrier

-----  
Par Jardinier

Bonjour

Je loue un jardin ouvrier sur une parcelle d'une vingtaine d'autres le tout clôturé environ deux mètres de haut .  
Le règlement intérieur demande aux adhérents de fermer à clefs derrière eux .le portail est donc fermé à clefs en permanence . Je me pose la question en cas de problème ne doit il pas y avoir une sortie de secours sans clef ou pour l'accès des pompiers le portail ne doit il pas rester ouvert lorsqu'il y a quelqu'un à l'intérieur .Merci d'avance pour votre aide

-----  
Par Henriri

Hello !

Que craignez-vous vraiment dans un jardin qui nécessiterait que vous évacueriez d'urgence d'autant que vous avez une clé ?

Pour ce qui est des secours, ne vous inquiétez pas, s'il faut ouvrir une brèche dans la clôture ils n'hésiteront pas...

A+

-----  
Par Jardinier

Bonjour

Merci pour votre réponse

Je pourrais dire que craignent ils pour fermer des jardins comme une banque ?

Mais ma question était sur ce que dit la loi sur la circulation des personnes

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans un jardin ouvrier, il y a des outils et des productions (fruits/légumes) qui peuvent attirer les voleurs. Et donc il est préférable de fermer à clé votre portillon en votre absence, même s'il n'y a pas de risque zéro.

Quand vous êtes présent, inutile de fermer à clé.

-----  
Par Henriri

(suite)

Jardinier il m'avait semblé que vous vous préoccupiez d'évacuation d'urgence et d'arrivée des secours, non de la simple circulation des personnes.

A+

-----  
Par Jardinier

Merci à tous pour vos réponses

J'ai eu la maison de la justice au tel et pour la sécurité des personnes le lieu doit être ouvert lorsque des personnes sont à l'intérieur pour l'évacuation mais également pour l'intervention des secours .

soit exemple : vous faites un malaise l'unité de secours ne vient pas avec le gros camion pour ouvrir votre portail ou si

il y a le feu l'évacuation doit être fluide sans obstruction  
En tous cas merci encore à tous

-----  
Par yapasdequoi

C'est logique : Vous laissez ouvert pendant votre présence et vous fermez en partant.

-----  
Par Henriri

(suite)

Oui c'est logique aussi pour nos logements, il faut en laisser l'accès immédiat sans clé ni portier... au cas où on aurait besoin de secours

Jardinier ce serait intéressant de connaître sur quelle base juridique votre interlocuteur de la maison de la justice a-t-il appuyé sa réponse.

A+